MAZARS

ADAPEI 35

Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

MAZARS

LE OUESSANT BAT. A - 9 RUE MAURICE FABRE - 35000 RENNES
TEL : +33 (0) 2 99 31 31 17 - FAX : +33 (0) 2 99 31 31 80

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
- SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

ADAPEI 35

Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine

Association Loi du 1er juillet 1901

Siège social : Rue Kerautret Botmel - CS 74428 - 35044 RENNES cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- *Estimations comptables*

  Votre Association constitue des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés tels que décrits dans les notes A5 et A6 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Association et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- *Règles et principes comptables*

  La note A1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables à votre Association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application notamment concernant le traitement comptable du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens décrit dans la note A2.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier du Trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

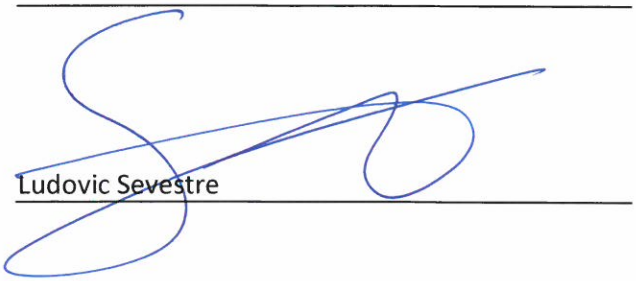
résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 20 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS



Ludovic Sevestre

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

ACTIF	2017			2016
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	132	113	19	24
Autres Immobilisations incorporelles	1 027	723	304	432
Immobilisations Incorporelles en cours	68	0	68	4
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles				
Terrains	6 542	785	5 758	5 685
Constructions	84 061	43 781	40 280	39 766
Installations techniques, matériel et outillage	8 772	7 141	1 630	1 596
Autres Immobilisations Corporelles	13 112	11 051	2 060	1 960
Immobilisations Corporelles en cours	8 230	0	8 230	2 269
Avances et acomptes	7	0	7	5
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	46	0	46	46
Autres titres immobilisés	373	0	373	376
Prêts	488	0	488	488
Autres Immobilisations financières	1 751	0	1 751	1 195
TOTAL I	**124 609**	**63 595**	**61 014**	**53 846**
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	119	0	119	109
Autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	105	0	105	110
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	157	0	157	266
Créances (1)				
Usagers et comptes rattachés	6 954	1 360	5 594	5 540
Autres créances	1 792	0	1 792	811
Valeurs mobilières de placement	11 411	0	11 411	10 072
Disponibilités	7 440	0	7 440	8 873
Charges constatées d'avance	235	0	235	274
TOTAL II	**28 213**	**1 360**	**26 853**	**26 055**
Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL III	**0**	**0**	**0**	**0**
Primes de remboursement des obligations TOTAL IV	**0**	**0**	**0**	**0**
Ecart de conversion (actif) TOTAL V	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**152 822**	**64 955**	**87 867**	**79 901**

(1) Dont à moins d'un an :

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

PASSIF	2017	2016
Fonds associatifs		
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 348	10 274
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves	15 359	15 059
Report à nouveau	1 764	-277
Résultat de l'exercice	1 805	998
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports	259	257
- Legs et donations	157	157
- Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur	0	1 342
Ecarts de réévaluation	0	0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 508	2 751
Provisions réglementées	4 336	2 229
Droit des propriétaires	0	0
TOTAL I	**36 536**	**32 790**
Provisions pour Risques	222	164
Provisions pour Charges	909	678
TOTAL II	**1 131**	**842**
Fonds dédiés		
sur subventions de fonctionnement	6 214	8 140
sur autres ressources	32	47
TOTAL III	**6 246**	**8 187**
Dettes (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	27 395	23 961
Emprunts et dettes financières divers	36	36
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 463	2 913
Dettes sociales et fiscales	7 775	7 729
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 739	1 010
Autres dettes	536	403
Produits constatés d'avance	3 010	2 020
TOTAL IV	**43 954**	**38 082**
Ecart de conversion (passif) TOTAL V	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**87 867**	**79 901**
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

CHARGES	2017	2016
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	3	2
variation de stock	0	0
Achats de matières premières et fournitures	1 060	993
variation de stock	-1	37
Achats d'autres approvisionnements	88	405
variation de stock	-9	0
Achats non stockés de matières et fournitures	4 417	4 347
Sous-traitance	0	0
Services extérieurs et autres	16 640	12 989
Impôts, taxes et versements assimilés	3 313	4 356
Charges de personnel		
- salaires et traitements	31 574	32 594
- charges sociales	13 094	13 532
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements des immobilisations:	4 182	4 197
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	4	18
- pour risques et charges d'exploitation	859	76
Autres charges	279	57
TOTAL I	**75 503**	**73 603**
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	878	844
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement	0	0
TOTAL II	**878**	**844**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	31	59
Sur opérations en capital	760	216
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	29	355
TOTAL III	**820**	**630**
Impôts sur les sociétés TOTAL IV	**18**	**22**
Engagements à réaliser sur ressources affectées TOTAL V	**1 233**	**1 858**
TOTAL DES CHARGES	**78 452**	**76 957**
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	1 805	998
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**80 257**	**77 955**

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

PRODUITS	2017	2016
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	18	8
Production vendue		
- prestations de services	4 877	4 832
- divers	3 921	3 789
Production stockée ou déstockage de production	-5	-11
Production immobilisée	8	10
Dotations et produits de tarification	68 039	67 241
Subventions d'exploitations et participations	120	90
Reprises sur amortissements et provisions	211	299
Transferts de charges	26	19
Autres produits	47	51
TOTAL I	**77 262**	**76 328**
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières	4	2
Revenus des valeurs mobilière de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	228	265
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL II	**232**	**267**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	69	108
Sur opérations en capital	1 047	742
Reprises sur provisions réglementées et transferts de charges	645	226
TOTAL III	**1 761**	**1 076**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs TOTAL IV	**1 002**	**284**
TOTAL DES PRODUITS	**80 257**	**77 955**
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**80 257**	**77 955**

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
de l'exercice 2017

Siège social
17, rue Kerautret Botmel
CS 74428 – 35044 Rennes cedex
Tél. : 02 99 22 77 10 - Fax : 02 99 22 77 19
siege@adapei35.asso.fr www.adapei35.com

SOMMAIRE

A - MODES ET METHODES D'EVALUATION 3

A1 – Conventions générales

A2 – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite

A3 – Fiscalité

A4 – Immobilisations corporelles

A5 – Provision pour risques et charges

A6 – Fonds dédiés

B – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 6

B1 – Evolution des établissements et services

B2 – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite

B3 – CITS (Crédit d'Impôt Taxe sur Salaires)

B4 – Résultats de l'exercice

C – NOTES EXPLICATIVES DE CERTAINS POSTES 8

C1- Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

C2 - Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

C3 – Tableau de mouvement des immobilisations

C4 – Tableau de mouvement des amortissements

C5 – Etat des échéances des créances et dettes

C6 – Valeurs mobilières de placement

C7 – Tableau de passage des fonds propres

C8 – Tableau de mouvement des provisions et dépréciations

C9 – Tableau de mouvement des fonds dédiés

D – ENGAGEMENTS HORS BILAN 12

D1 – Dettes garanties par des sûretés réelles

D2 – Crédit-bail

D3 – Réservations de places

D4 – Engagements liés aux départs en retraite

D5 – Instruments financiers

E – AUTRES INFORMATIONS 13

E1 – Valorisation des contributions volontaires

E2 – Plus-values latentes

E3 – Nombre de salariés de l'association

F – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 14

A - MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

A-1 : Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur un autre**
- **Indépendance des exercices**

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'association applique la règle de l'affectation du résultat de la gestion conventionnée selon l'instruction comptable M 22 et, en termes d'affectation des résultats, elle distingue les résultats liés à l'activité en gestion libre des résultats soumis à approbation par le Préfet ou le Président du Conseil Départemental.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des différents actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés et présentés conformément aux dispositions du règlement N° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

A-2 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite

Le CPOM tripartite a été signé le 3 décembre 2014 et porte sur les exercices 2015 à 2019. Il concerne l'ensemble des établissements et services agréés par l'Agence Régionale de Santé, par le Conseil Départemental ou par les 2 conjointement.

Un objectif d'équilibre budgétaire sur 5 ans y est inscrit. Ainsi au terme du contrat en 2019, la situation comptable et financière de l'ensemble du CPOM et de chacun des établissements et services doit être à l'équilibre. Si l'objectif d'équilibre budgétaire n'a pas été atteint, l'affectation des résultats à l'échéance du CPOM sera négociée entre le gestionnaire et l'ARS, dans le cadre du renouvellement du CPOM.

- S'agissant des enveloppes du CPOM (par financeur et par type d'établissement) sur lesquelles l'association prévoit un équilibre budgétaire global à l'issue des 5 ans conformément à l'objectif, les dotations de tarification des établissements correspondants sont reconnues en résultat à hauteur des charges engagées. Ainsi, une quote-part des produits est constatée en « produits constatés d'avance », ces écritures visant à ramener le résultat de l'exercice à zéro dans l'attente du dénouement du contrat à l'issue des 5 ans *(à l'exception des produits ou charges considérés définitivement acquis à l'Association en vertu de dispositions particulières du CPOM).*

- S'agissant des enveloppes du CPOM sur lesquelles l'association anticipe un risque de remise en cause de l'équilibre budgétaire global à l'issue des 5 ans, les dotations

de tarification reconnues en comptes de produits correspondent aux dotations allouées pour l'exercice dans les arrêtés de tarification en conformité avec le CPOM. Le résultat déficitaire de ces établissements est donc par prudence maintenu dans les comptes de l'exercice.

Les résultats des établissements inclus dans le périmètre du CPOM tels qu'ils ressortent de l'exécution budgétaire de l'exercice sont présentés en gestion contrôlée.

Les écritures de retraitement visant à reconnaître les produits à hauteur des charges engagées sur l'exercice sont présentées en gestion libre.

A-3 : Fiscalité

L'association a satisfait au questionnaire sur la fiscalité des associations et à cet effet a transmis ce questionnaire et les annexes complémentaires à la Direction des Services Fiscaux au 30 décembre 1999 pour vérifier si elle se trouvait assujettie aux nouvelles règles sur la fiscalité des associations.
L'association a reçu une réponse de l'Administration Fiscale faisant état que l'association ne relève pas, du fait de ses activités actuelles des dispositions spécifiques d'assujettissement, aux impôts commerciaux.

A-4 : Immobilisations corporelles

Les durées d'amortissement correspondent à la durée de vie du bien soit :

Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	25 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 15 ans
Agencements divers	5 à 15 ans
Matériel et outillage	2 à 5 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

A-5 : Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Au 31 décembre 2017, la provision pour rémunération des ouvriers ESAT n'ayant plus de caractère obligatoire a été entièrement reprise pour 551 K€ par correction d'erreur. Retraitées de cette correction, les provisions pour risques et charges au 1er janvier 2017 s'élèvent à 291 K€.

A compter de 2017, l'ARS (Agence Régionale de Santé) reprend l'intégralité des produits issus de la facturation réalisée au titre des amendements Creton au cours de l'exercice N+1, aussi une provision pour charges du même montant est comptabilisée au 31 décembre N.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

A-6 : Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'année considérée. Ils résultent en grande partie des plans pluriannuels d'investissements souscrits avec les organismes de contrôle.

Ces fonds dédiés prennent en compte notamment les écarts entre les dotations allouées sur le global (66 et 68, soit charges financières et dotation aux amortissements de l'année) et le réalisé du montant de ces deux comptes.

Ces sommes ont pour but d'être affectées au lissage des éventuels surcoûts apparaissant dans les plans pluriannuels d'investissements.

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ESAT conclu avec la DDASS en 2008, une enveloppe (versée entre 2008 et 2012) de 974 K€ avait été accordée en vue d'apurer les déficits antérieurs. L'Association a pris la décision d'affecter cette subvention au financement de travaux dans les ESAT, elle a donc été constatée également en fonds dédiés. En 2012, ces fonds ont été affectés à l'extension de l'ESAT d'Apigné à St Jacques de la Lande. Ils font depuis 2013 l'objet d'une reprise au fil des amortissements correspondants.

A compter du 31 décembre 2017, les fonds dédiés clairement affectés au lissage des surcoûts sont basculés en compte 14200000 « Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations » dès lors que les immobilisations auxquelles ils se rattachent sont mises en service.

Les pouvoirs publics autorisent également parfois des provisions fonds dédiés pour financer les indemnités de départ en retraite.

D'autre part, dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite signé fin 2014 et applicable à compter de l'exercice 2015 (cf B2), il est prévu que certaines recettes soient affectées à des projets définis dont les caractéristiques seront fixées par avenant, aussi, dans l'attente, celles-ci sont portées en fonds dédiés (facturation au titre des amendements Creton 2015 et 2016 notamment).

B - FAITS CARACTÉRISTIQUES de l'EXERCICE

B-1 : Evolution des Etablissements et Services

Un avenant au CPOM en cours de signature va acter :

a. la mise en place du Pôle de Compétences et Prestations Externalisées (PCPE) à compter du 1er janvier 2017,

b. la mise en place de l'Equipe Mobile d'Intervention Autisme (EMIA 35) à compter du 1er juin 2017,

c. la mise en place des services d'appui autisme des FAM La Vaunoise et Le Mascaret à compter du 1er juillet 2017,

d. la mise en place des services d'appui autisme des IME Le baudrier et Le Bois Greffier à compter du 1er septembre 2017,

e. la création de 2 places d'accueil de jours en foyer de vie dans le cadre d'extensions non importantes et la répartition définitive des 3 places faisant l'objet d'un avenant au CPOM précédent. La répartition de ses places est la suivantes :
   - 3 places au Foyer Le Vallon de VITRE à compter du 2 mai 2017,
   - 2 places au Foyer Le Mascaret de CHERRUEIX à compter du 28 août 2017.

B-2 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite

Cf A-2

B-3 : CITS (Crédit d'Impôt Taxe sur Salaires)

Pour cet exercice 2017, l'association a bénéficié du CITS. Son montant, enregistré en minoration des impôts, taxes et versements assimilés, s'élève à 995 033 €.

B-4 : Résultats de l'exercice

Les résultats de l'exercice sont détaillés ci-après :

En Gestion libre

Résultats en Gestion libre		
Vie Associative	5 719 €	EXCEDENT
Pôle Loisirs Vacances	90 €	EXCEDENT
Siège et Services Communs	-25 244 €	DEFICIT
ESAT Production	788 128 €	EXCEDENT
Différence sur réalisation d'actifs – annulation provision réglementée	- 7 468 €	*(1)*
Dotation aux amortissements - règle de comptabilisation des actifs par composants	-6 288 €	*(1)*
CITS 2017	995 033 €	*(1)*
Produits constatés d'avance et ajustement sur enveloppes CPOM	3 079 €	*(1) (2)*
Total résultats en gestion libre	**1 753 049 €**	**EXCEDENT**

(1) Ces montants correspondent aux écritures des retraitements entre les comptes des établissements et les comptes de l'Association.

(2) Ces écritures visent à porter à zéro la part des résultats des établissements et services sous CPOM soumise à discussion avec les financeurs, puisqu'un objectif d'équilibre budgétaire sur les 5 ans est inscrit clairement dans l'un de ses articles (cf A-2).

En Gestion contrôlée

Il s'agit des résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et inclus dans le périmètre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite.

Ces résultats font l'objet d'un examen par les financeurs lors du dialogue de gestion annuel.

Résultats en Gestion contrôlée		
IME - SESSAD	91 810 €	EXCEDENT
Maison d'Accueil Spécialisée	- 175 341 €	DEFICIT
Centres d'habitat	336 283 €	EXCEDENT
ESAT BPAS	- 211 806 €	DEFICIT
Sections Annexes d'ESAT	5 841 €	EXCEDENT
EMIA	5 141 €	EXCEDENT
Total résultats en gestion contrôlée (B)	**51 928 €**	**EXCEDENT**

SOIT UN RESULTAT GLOBAL EXCEDENTAIRE de 1 804 977 €

C - NOTE EXPLICATIVE DE CERTAINS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

C-1 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

Montants des principaux produits à recevoir au 31 décembre 2017 :

Factures à établir	222 K€
Etat – produits à recevoir	1 020 K€
Produits divers à recevoir	130 K€
Intérêts courus	80 K€
Total	**1 452 K€**

C-2 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

Montants des principales charges à payer au 31 décembre 2017 :

Intérêts courus sur emprunts	252 K€
Congés payés	2 762 K€
Charges sociales sur congés payés	1 435 K€
Provision CET	227 K€
Provision salaires dus	40 K€
Charges sociales sur provision salaires dus	23 K€
Factures non parvenues	646 K€
Charges diverses	116 K€
Organismes sociaux	85 K€
Etat – autres charges à payer	63 K€
Total	**5 649 K€**

C-3 : Tableau de mouvement des immobilisations

Montants en K€	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisitions et apports	Cessions et mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	1 139	90	1	1 228
Immobilisations corporelles	110 653	10 780	710	120 723
Immobilisations financières	2 106	569	17	2 658
Total immobilisations	**113 898**	**11 439**	**728**	**124 609**

Les acquisitions de l'exercice 2017 relèvent essentiellement du renouvellement des immobilisations et des constructions réalisées ou en cours suivantes :

- Réhabilitation des locaux « Espace Coudé » pour l'IME L'Etoile pour 748 K€,
- Construction de la cuisine centrale pour l'ESAT d'Apigné pour 2 658 K€,
- Travaux de démolition et études pour la construction du centre d'hébergement pour jeunes, du dispositif TSA et du SESSAD à Villejean (Rennes) pour 3 661 K€,
- Réhabilitation des locaux de St Jacques de la Lande pour le siège pour 128 K€.

C-4 : Tableau de mouvement des amortissements

Montants en K€	Amortissements au 31/12/2016	Dotation de l'exercice	Reprises ou diminutions afférentes à des éléments sortis	Amortissements au 31/12/2017
Amort. Immobilisations incorpor.	679	158	1	836
Amort. immobilisations corporelles	59 372	4 082	695	62 759
Dépréciation immos financières	-	-	-	-
Total amortissements	**60 051**	**4 240**	**696**	**63 595**

C-5 : Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1	-	1
Prêts	488	-	488
Autres créances	1 751	-	1 751
Total des créances de l'actif immobilisé	**2 240**	**-**	**2 240**
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	6 954	5 746	1 208
Autres créances	1 792	1 792	-
Total des créances de l'actif circulant	**8 746**	**7 538**	**1 208**
TOTAL DES CREANCES	**10 986**	**7 538**	**3 448**

DETTES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an et <5ans	Échéances > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 395	2 141	6 902	18 352
Emprunt et dettes diverses	36	6	-	30
Total des dettes financières	**27 431**	**2 147**	**6 902**	**18 382**
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 463	3 463	-	-
Dettes fiscales et sociales	7 775	7 775	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 739	1 739	-	-
Autres dettes	536	536	-	-
Total des autres dettes	**13 513**	**13 513**	**-**	**-**
TOTAL DES DETTES	**40 944**	**15 660**	**6 902**	**18 382**

C-6 : Valeurs mobilières de placement

Le détail des valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif du bilan s'établit comme suit :

- TSR : 500 K€
- FCP : 1 561 K€
- BMTN : 2 220 K€
- DAT : 4 800 K€
- Produits structurés : 2 250 K€
- **TOTAL : 11 331 K€**

C-7 : Tableau de passage des fonds propres

(montants en K€)	2016	Augment°	Diminut°	Reclas-sements	2017
Fonds Propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 274	74	-	-	10 348
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	15 059	300	-	-	15 359
Report à nouveau	- 277	2 041	-	-	1 764
Résultat de l'exercice	998	1 805	998	-	1 805
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
- Apports	257	2	-	-	259
- Legs et donations	157	-	-	-	157
- Résultat sous contrôle de tiers financeur	-	-	-	-	-
- Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur	1 342	209	1 551	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 751	29	272	-	2 508
Provisions réglementées	2 229		65	2 172	4 336
Droit des propriétaires	-	-	-	-	-
TOTAL	**32 790**	**4 460**	**2 886**	**2 172**	**36 536**

De façon détaillée, le tableau de passage des reports à nouveau se présente comme suit :

(montants en K€)	Gestion libre	Gestion contrôlée	Total
Report à nouveau 31/12/2016	- 277	1 342	**1 065**
Affectation du résultat 2016 (1)	489	209	**698**
Reclassements	1 551	- 1 551	**-**
Report à nouveau 31/12/2017	**1 763**	**0**	**1 763**

Le reclassement de 1 551 K€ portent sur l'impact cumulé des écritures de consolidation sur le report à nouveau. Il s'agit essentiellement de retraitements relatifs à :

- l'annulation de provisions réglementées sur des plus-values de cession (3.3 M€)

- la dépréciation des créances glissantes (-1.2 M€)
- les amortissements pratiqués en vertu de la règle de la comptabilisation des actifs par composants (- 0.5 M€).

(1) Détail de l'affectation du résultat 2016 :	*998*
Report à nouveau	*698*
Excédents affectés à l'investissement	*300*
Excédents affectés à la couverture du BFR	*-*
	998

C-8 : Tableau des provisions et dépréciations

Montants K€	2 016	Dotations	Reprises	Reclas-sements	2 017
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	164	61	3	-	222
Prov. pour rémunérations des personnes handicapées (ESAT)	551	-	551	-	-
Autres prov. pour risques divers	-	-	-	-	-
Prov. pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
prov. pour grosses réparations	120	-	-	-	120
autres prov. pour charges	7	782	1	-	788
Total des provisions pour risques et charges	**842**	**843**	**555**	**-**	**1 130**
Provisions pour dépréciation					
Prov. Pour dépréciation des immos	-	-	-	-	-
Prov. Pour dépréciation des stocks	-	-	-	-	-
Prov. Pour dépréciation des créances et comptes rattachés	1 533	4	177	-	1 360
Prov. Pour dépréciation des comptes financiers	-	-	-	-	-
Total des provisions pour dépréciation	**1 533**	**4**	**177**	**-**	**1 360**

C-9 : Tableau des fonds dédiés

Montants en K€	2 016	Dotations	Reprises	Reclas-sements	2 017
Fonds dédiés	8 187	1 234	1 003	- 2 172	6 246

D - ENGAGEMENTS HORS BILAN

D-1 : Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts auprès des établissements de crédit : sur un total de capital restant dû au 31 décembre 2017 de 27 142 K€, le montant garanti par des collectivités territoriales ou par nantissement de placements s'élève à 23 195 K€.

D-2 : Crédit bail

Il n'existe plus de contrats de crédit-bail en cours à la date du 31 décembre 2017.

D-3 : Réservations de places : lits de fondation

En 2017, aucune nouvelle convention n'a été signée pour une réservation de lits.

D-4 : Engagements liés aux départs en retraite

Dans le cadre de la convention collective, les salariés bénéficient lors de leur départ en retraite d'une indemnité. Les montants correspondants à ces indemnités s'élèvent à :

6 032 K€

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- *Age de départ à la retraite : 62 ans*
- *Evolution annuelle des salaires 0.80 %*
- *Taux monétaire : 2 %*
- *Taux de charges sociales : 57 %*
- *Table de mortalité TV88/90*
- *Turn-over faible*

D-5 : Instruments financiers

L'Association couvre partiellement ses emprunts à taux variable par l'intermédiaire de contrat de swaps signés au cours de l'exercice 2008 pour un nominal total de 10 M€.

Les effets de ces contrats d'une durée de 10 ans ont débuté en 2009. Les charges financières inscrites à ce titre dans les comptes 2017 s'élèvent à 236 K€.

E - AUTRES INFORMATIONS

E-1 : Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires de l'activité des bénévoles, ainsi que celle des membres :

- du conseil d'administration,
- des conseils de territoire

a donné lieu à une valorisation telle que mentionnée dans le tableau ci dessous :

PRODUITS	
Bénévolat	48 559 €
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	**48 559 €**
CHARGES	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Personnel bénévole	48 559 €
TOTAL	**48 559 €**

E-2 : Plus-values latentes

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, des placements bancaires sont effectués. A la clôture de l'exercice 2017, il n'existe pas de plus value latente ni de moins-value latente sur ces placements financiers.

E-3 : Nombre de salariés de l'association

Le nombre de salariés de l'association est de :

1194 en contrat à durée indéterminée représentant 1104.97 Equivalent Temps Plein

F - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur le résultat à signaler.